

*Communiqué de presse  
Diffusion immédiate*

En partenariat avec l'URLSM dans le cadre du projet Circonflexe  
**La Tuque dispose maintenant d'équipements de sports d'hiver à prêter gratuitement à ses citoyens**

**La Tuque, le 29 février 2024** – La Ville de La Tuque est fière d'annoncer qu'elle participe au projet québécois Circonflexe, en collaboration avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM), afin de rendre accessible gratuitement à la population latuquoise des équipements sportifs, récréatifs et adaptés pour accentuer les occasions de bouger. Dorénavant, les familles latuquoises pourront emprunter des patins à glace, des équipement d'aide au patinage, des skis réglables pour poussettes, des trottinettes des neiges et des casques, afin de pouvoir profiter des joies de l'hiver cette année ou l'an prochain.

# **circonflexe**

Ces équipements seront disponibles à deux endroits, soit au bureau d'accueil du parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais, ainsi qu'à la boutique de ski SM de Ski La Tuque. Les équipements appartiennent à l'URLSM qui a investi 11 000 \$ dans le projet Circonflexe pour la centrale de La Tuque. La municipalité s'engage pour sa part à s'occuper de la gestion des prêts d'équipements dans ses installations.

Les équipements prêtés au parc des Chutes pourront être utilisés sur la patinoire extérieure ou les sentiers du parc, puis être retournés au même endroit. Les équipements prêtés au chalet de ski seront pour l'anneau de glace de l'école Champagnat et les sentiers de Ski La Tuque et du Club des 3 raquettes. Ils doivent eux aussi être retournés au même endroit après usage.

Pour le patinage, il y aura des patins à 4 lames pour enfants, ainsi que des patins auto ajustables pour enfants et pour adultes, de même que des aides au patinage pour enfant et pour adulte, ainsi que des casques pour enfants et pour adultes. Une belle occasion pour apprendre à patiner en famille dans un environnement sécuritaire.

Il n'est pas nécessaire de réserver les équipements à l'avance. C'est la règle du premier arrivé, premier servi qui s'appliquera. Les équipements seront disponibles en fonction des heures d'ouverture du bureau d'accueil du parc des Chutes et du chalet de ski.

Pour emprunter les équipements, il faudra présenter une pièce d'identité avec photo et s'engager à payer les frais de leur remplacement en cas de bris ou de vol. Il est à noter que si les patinoires extérieures de la municipalité sont fermées en raison des conditions météo défavorables, les équipements liés au patinage ne seront pas disponibles. Étant donné que la Ville de La Tuque est dans l'obligation de fermer pour le reste de l'hiver ces patinoires extérieures cette année en raison des mauvaises conditions météo, les équipements liés au patinage seront offerts uniquement l'hiver prochain.

Cette année, il est toutefois possible de louer des patins gratuitement au Colisée Denis-Morel grâce à une autre action, réalisée cette fois en collaboration avec le Carrefour Emploi La Tuque dans le cadre du projet Réussite éducative. L'équipe municipale invite les familles à profiter du Colisée pendant la semaine de relâche scolaire étant donné que les patinoires extérieures seront fermées.

-30-

Sources et informations :

Geneviève Élie, superviseure en loisir, culture et vie communautaire  
Ville de La Tuque  
819 523-8200, poste 2703  
[gelie@ville.latuque.qc.ca](mailto:gelie@ville.latuque.qc.ca)

Hélène Langlais, chef de service aux communications  
Ville de La Tuque  
819 523-8200, poste 2112  
[hlanglais@ville.latuque.qc.ca](mailto:hlanglais@ville.latuque.qc.ca)